

## Commune de AYZE : tableau descriptif de la carte

Phénomène naturel	Description des historicités	Degré d'aléa	Occupation du sol	N° de zone
<b>T</b>	<p><b>L'Arve</b>                      La rivière de l'Arve est endiguée sur toute la commune. Le profil en long a très peu évolué depuis 1990, mais le lit s'est tout de même abaissé, ce qui pourrait accroître l'érosion en pied des digues et les impacts des chenaux d'écoulement divagants.                      « Enfermée » dans son couloir, la rivière a finalement peu d'influence sur le reste du territoire communal.</p> <p style="text-align: right;"><i>Cf. Photographies Ayze-OGT1 et OT1.</i></p>	Fort	Lit	<b>1</b>
<b>I</b>	<p><b>Zones urbanisées, industrielles et agricoles situées entre l'Arve et la voie ferrée</b>                      Ce secteur localisé immédiatement en arrière des digues pourrait être inondé par des remontées de nappes phréatiques. De même, en cas de crues de l'Arve, les ruisseaux qui ne peuvent s'écouler dans la rivière pourraient créer quelques inondations.</p>	Faible	Habitations, Zones industrielles Prés	<b>2</b>
<b>H</b>	<p><b>Vers les Lacs</b>                      Ces grandes retenues de forme rectangulaire proviennent d'anciennes gravières créées lors de la construction de l'Autoroute A40. La vitesse d'écoulement des eaux semble limitée en raison de l'importante végétation caractéristique des eaux stagnantes qui s'est développée sur les bords. Les plans restent en contact avec la nappe phréatique de l'Arve.                      Cependant, cela a permis à de nombreuses espèces végétales de se développer, donnant un fort intérêt à chacun de ces lacs au niveau de la faune et aussi de la flore (espèces d'intérêt local, protégées, ou en liste rouge).                      Ils sont gérés aujourd'hui par la commune. Dans les 2 plans d'eau situés le plus à l'Est, la baignade est interdite ; ils sont classés tous deux pour la pêche en étang de deuxième catégorie.</p> <p style="text-align: right;"><i>Cf. Photographie Ayze-EH1</i></p>	Fort	Etangs	<b>3</b>

<b>H</b>	<p><b>La Nuvaz</b></p> <p>Une zone humide s'est largement développée aux abords du ruisseau de la Madeleine. Principalement composée de phragmites et de roseaux, dans les sous-bois de feuillus, elle est bordée et traversée par des fossés d'écoulements.</p> <p>Plus en aval (après la RD6, au Sud de Mimonet), les abords du ruisseau sont également colonisés par une petite zone humide de mêmes caractéristiques.</p>	Faible	Zone humide Bois	<b>4</b>
<b>T</b>	<p><b>Ruisseau de la Madeleine</b></p> <p>A l'amont du bassin versant, au niveau de la Combe, le lit emprunte un thalweg marqué, encaissé et dont les berges sont déstabilisées.</p> <p>Plutôt bien canalisé sur le bas du versant, le lit du ruisseau devient perché (hauteur de 2m environ localement) après la rupture de pente, en aval de la RD6 jusqu'au stade.</p> <p>Ce secteur est à surveiller : un chemin plus ou moins goudronné le traverse sous le cimetière et en cas d'obstruction du lit en aval, des débordements pourraient se produire...</p> <p style="text-align: right;"><i>Cf. Photographie AYZE-ETI</i></p>	Fort	Champs	<b>5</b>
<b>T</b>	<p><b>Ruisseau de Cizon</b></p> <p>Dans la partie supérieure de son cours, le lit emprunte un thalweg boisé bien marqué et localement encaissé. Des ouvrages ont été mis en place sur son cours : cimentation du lit au niveau de Chez Jeandet, piège à graviers et grilles, à l'Ouest de Chez Chardon. Dans sa partie inférieure, le lit a été canalisé. Des débordements pourraient se produire mais plutôt en aval, dans les zones urbanisées sur la commune de Bonneville.</p>	Fort	Bois Champs	<b>5'</b>
<b>T</b>	<p><b>Ruisseau de la Chapelle</b></p> <p>Prenant sa source sur le versant Sud du Môle (les Mouilles), il a déjà connu des débordements au niveau de Vers Châble ou du Cognet, après de fortes précipitations (petit bassin versant, forte dénivellation : temps de réponse très rapide...). Son cours a été réaménagé sur la majeure partie de son lit en conséquence.</p> <p>L'entretien des ruisseaux de la commune est assuré par les « hommes verts » (travaux de réinsertion) qui travaillent pour la Communauté de Communes de Bonneville, le projet étant d'établir un plan quinquennal d'entretien sur tous les ruisseaux. Le ruisseau de la Chapelle a été curé en 2006.</p>	Fort	Bois Champs	<b>6</b>

<b>T</b>	<p><b>Ruisseau des Millières</b>  Issu du versant, il alimente le lac de Chenevaz puis le relie aux étangs de la ZAE des Lacs. Son tracé a été complètement repris lors de sa traversée de la zone d'activités. Aucun débordement n'est à signaler.  L'entretien des ruisseaux de la commune est assuré par les « hommes verts » (travaux de réinsertion) qui travaillent pour la Communauté de Communes de Bonneville, le projet étant d'établir un plan quinquennal d'entretien sur tous les ruisseaux. Le ruisseau des Millières a été curé en 2004.</p> <p style="text-align: right;"><i>Cf. Photographie Ayze-OT2</i></p>	Fort	Prés	<b>7</b>
<b>G</b>	<p><b>Versant urbanisé au dessus de Ayze</b>  La partie basse du versant est majoritairement occupée par des vignes, dont les parcelles sont confortées par de multiples murets de confortement. Aucun signe de glissement n'a été observé. Au dessus (vers 600-650m environ), les pentes se redressent, les bois se développent et les terrains sont moins entretenus. Des glissements ou des déstabilisations localisées sont possibles.</p> <p style="text-align: right;"><i>Cf. Photographie Ayze-OG1</i></p>	Faible	Habitations, vignes, bois	<b>8</b>
<b>G</b>	<p><b>Versant situé au dessus des zones urbanisées d'Ayze</b>  Principalement occupées par des forêts, les pentes localement fortes peuvent être affectées de glissements de terrain, notamment aux abords des ruptures de pentes (thalwegs et larges chemins forestiers).</p>	Faible	Bois	<b>9</b>
<b>P</b>	<p><b>Ambège, le Pertus, les Bois Longs, Bois de l'Eponnet</b>  De très nombreuses barres rocheuses sont disséminées dans la forêt. D'anciens éboulis stabilisés à leurs pieds ont été colonisés par la végétation.  L'aspect fracturé des parois montre l'existence possible de chutes de pierres mais la forêt qui s'est développée sur le versant joue un rôle de protection réduisant ainsi l'extension de ces éboulements.  D'une manière générale, les chutes de pierres restent rares : les pentes autrefois étaient moins boisées mais le phénomène était aussi peu fréquent.  Cependant, dans les Bois Longs, les couloirs peuvent être très actifs, ainsi que sous les Mouilles.</p> <p style="text-align: right;"><i>Cf. Photographie Ayze-EPI</i></p>	Faible Fort	Bois	<b>10</b>

<p><b>G</b></p>	<p><b>En aval de la route reliant les Guerzets à l'Epenet</b>  Un glissement affecte une dépression naturelle entraînant les matériaux de couverture (dépôts morainiques argilo-limoneuses, sensibles à l'eau) depuis 2003. Les premiers mouvements avaient entraîné la route sur plusieurs mètres, arrachant aussi des drains. Les travaux de réfection avaient essentiellement comporté des enrochements et des géotextiles drainants.  Le glissement se réactivant peu après, une longrine BA a été mise en place. Depuis une nouvelle réactivation du glissement en contrebas de la route en 2006, une étude est en cours. La forêt est déstabilisée aux abords du secteur dénudé sur une largeur de 10 à 20m.  <i>Rapport RTM 653/GVC/GVC du 28/06/2005.</i>  <i>Cf. Photographie Ayze-EG1</i></p>	<p>Fort</p>	<p>Bois</p>	<p><b>11</b></p>
<p><b>A</b></p>	<p><b>Versant Sud du Môle</b>  Quatre couloirs sont répertoriés dans l'Enquête Permanente sur les Avalanches. Mais la végétation a bien évolué et les coulées descendent beaucoup moins bas car la végétation s'est largement développée (arcosses). Les couloirs auparavant notés n°2 et n°3 restent encore bien actifs.  <b>Site EPA n°1 dit « Rionfert » :</b>  L'avalanche part de l'arête Sud-Est du Môle (point 1607m) sur les pentes herbeuses au Sud-Ouest jusqu'à la forêt (1350m environ). Historiquement, elle a détruit 2 chalets d'alpage en 1938. Les relevés de l'EPA montrent cependant qu'elle n'est pas très fréquente. Sa zone d'extension est aujourd'hui rapidement limitée par la forêt.  <b>Site EPA n°2 dit « de la Madeleine »</b>, immédiatement au Sud-Ouest du sommet, à l'Ouest de la Lardère : Les alpages et les vernes se sont largement développées dans la partie basse du thalweg (en dessous de 1600m). D'après les observations de l'EPA, c'est une avalanche de fréquence annuelle, probablement de redoux vu son exposition. Sa zone de départ se localise environ vers 1850m, sa zone de dépôts peut descendre dans le thalweg vers 1350m.  <b>Sites EPA n°3 et 4, « les Mouilles »</b>, partant de l'arête Sud-Est du Môle, à l'Est de la Lardère :  Le secteur est également de plus en plus arbustif (aulnes), cependant l'extension des coulées reste possible par le thalweg jusque vers 1300-1200m. La zone de départ est plus limitée. C'est une avalanche de fréquence annuelle.  <i>Cf. Photographies Ayze-EA1 et EA2</i></p>		<p>Alpages  Arcosses</p>	<p><b>12</b></p>

